

OBJET : Rapports sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau Potable et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Exercice 2023

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi « Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'information des usagers vis-à-vis du prix et de la qualité du service public d'eau potable,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création d'une commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération C2024_0645 du Conseil Métropolitain 12 novembre 2024, relatif à l'approbation des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'année 2022,

Considérant que ces rapports ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 29 janvier 2024,

Considérant que ces rapports sont publics et sont disponible en ligne en suivant ces liens :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/eau-et-assainissement/l'assainissement>
<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/eau-assainissement-usines-traitement-dans-la-metropole>

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance,

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu communication du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie – Exercice 2023

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°07

OBJET : Rapports sur le prix et la qualité des services Communautaires Eau Potable et Assainissement sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Exercice 2023

Rapports annuels consultables en ligne sur le site de la métropole Rouen Normandie :

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales indique que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

Le rapport qui vous est présenté reprend quelques éléments des rapports annuels 2023 établi par la Métropole Rouen Normandie.

Pour le service public de l'eau potable, on peut relever les points suivants :

- Au 1er janvier 2023 le service public de l'eau potable de la Métropole est géré exclusivement en régie : régie exploitée directement par la Métropole (40 communes) et marché de prestation de services (31 communes) avec Veolia eau.
- A l'échelle de la Métropole le nombre d'abonnés augmente (+ 2 074 abonnés). Les volumes distribués et les volumes consommés ont diminué par rapport à 2022. Le rendement du réseau est passé à 84.41 %. La métropole poursuit le suivi et la réparation de fuites ainsi que le remplacement progressif de branchements et réseaux défectueux.
- Sur la Métropole, le prix de l'eau a augmenté de 4.105% en 2023 et sur notre commune, l'augmentation est de 4.05%. Le prix du m³ est alors passé de 3.95 € à 4.11 € pour notre commune.
- L'eau distribuée sur la banlieue sud (unité de distribution qui approvisionne la Ville de Sotteville-lès-Rouen) est reconnue de qualité bactériologique et chimique insuffisante par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Cela s'explique par la présence d'un produit de dégradation de pesticide, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. De plus de nouvelles connaissances scientifiques ont permis à l'ANSES de classer ce produit comme « non pertinent ». De ce fait il ne sera plus générateur de non-conformité à compter du 29 avril 2024.
- 20.3 millions d'euros d'investissement ont été réalisés en 2023. Sur notre commune, les travaux de renouvellement se situent au niveau des rues suivantes : rue de Paris – rue Henri Gadeau de Kerville – rue Jules Guesdes – Impasse Régert.

Pour l'assainissement :

- Au 1^{er} janvier 2023, le service public de l'assainissement collectif est exploité: soit en régie directe par la Métropole, soit via trois marchés de prestations de services conclus

avec Eau de Normandie (STEP + réseau), Veolia eau (STEP + réseau) et Suez Meropur (STEP).

- La station d'épuration Emeraude à laquelle est raccordée notre commune est performante et répond aux normes en vigueur.
- S'agissant des investissements, 36 chantiers se sont déroulés en 2023 représentant un montant total de plus de 6.06 millions d'euros HT. Des travaux de renouvellement dans le cadre de l'exploitation des réseaux ont été effectués dans la rue Condorcet, rue Jean-Hyacinthe Vincent, rue Jules Guesdes.

Si vous avez des questions particulières, nous pourrions en prendre note et revenir vers vous après interrogation des services de la Métropole qui maîtrisent ces 2 domaines de l'eau et de l'assainissement.